



Parcoursup p. 4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



postes p. 6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 779 du 9 juin 2018



L'édito

Acharnement

La recherche obsessionnelle de supposés gisements d'économies conduit la Cour des comptes à d'inquiétants rabâchages. Ainsi fin mai, la Cour a-t-elle sorti un rapport déplorant l'augmentation du nombre de contractuels dans l'Éducation nationale et identifié des causes éventuelles comme le défaut d'attractivité du métier enseignant. Mais restée au milieu du raisonnement, elle n'a pas conclu aux besoins de prérecrutements et de revalorisation. Elle s'est laissée aller à retrouver ses pistes préférées, de l'annualisation du temps de travail des enseignants à la bivalence. Foin de toute considération pédagogique, l'argent est roi. Le décret régissant les obligations de service des enseignants du second degré a été rénové en 2014 et, sous la pression du SNES-FSU, maintient un service hebdomadaire défini en heures de cours. La date récente de la réforme rendant plus difficile un nouveau changement, la Cour a trouvé un autre os à ronger, celui de la formation des enseignants : moins de contenus disciplinaires, polyvalence, probable statut de contractuel entre les épreuves d'admissibilité et d'admission, « rationalisation » de l'offre de formation... de quoi effectivement attirer davantage d'étudiants vers les concours du second degré ! Faire évoluer une formation actuellement insatisfaisante est nécessaire, cela ne veut pas dire l'appauvrir, et l'attractivité de nos métiers passe par un plan

beaucoup plus large de revalorisation à tous les niveaux ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

société

Quel avenir pour cette jeunesse ?



Selon Bourdieu, « la jeunesse n'est qu'un mot », une catégorie fourre-tout. Pour E. Macron, c'est la génération *start-up*, obsédée par son enrichissement personnel. Est-ce sa seule perspective ?

Ne reculant devant aucun artifice de communication, Emmanuel Macron s'était adressé lors des vœux de janvier spécifiquement à la jeunesse *via* les réseaux sociaux.

La vidéo durait deux minutes, parce que le président avait déjà parlé dix-huit minutes aux Français, toutes générations confondues, et que l'époque est à la rapidité.

Le lexique utilisé laissait peu de doute sur la façon dont le chef de l'État entendait ouvrir des perspectives aux jeunes. Chacun était renvoyé à la

responsabilité de son devenir, l'accent mis sur les sacrifices à faire pour le pays.

Le plus bel âge de la vie ?

Depuis six mois, la situation a évolué et les beaux discours ont perdu de leur efficacité, la réalité aidant. Le premier épisode fut celui de la baisse de 5 € des aides personnalisées au logement et les propos méprisants qui accompagnaient la mesure, révélateurs du fossé séparant les membres de la majorité d'une grande partie de la population.

Puis ce fut la mise en place de Parcoursup et ce que cela révéla au-delà du fiasco des affectations, du creusement des inégalités entre le traitement des lycéens des quartiers et zones populaires et les autres. L'angoisse causée par l'incertitude sur la réponse aux vœux de milliers de lycéens n'a pas ému plus que cela les ministres de l'Éducation nationale et

de l'Enseignement supérieur, de fait adeptes de la sélection.

Pour couronner le tout, la répression s'est abattue sur ceux qui voulaient se faire entendre et les lycéens ayant occupé leur établissement le 22 mai en fin de manifestation ont été confinés de longues heures dans un bus puis mis en garde à vue.

Sans atout

La jeunesse, au lieu d'être considérée comme un atout pour notre pays, suscite de la suspicion, ne bénéficie pas des investissements nécessaires... la « jeunesse » ou plutôt une partie de la jeunesse. Les récentes réformes du lycée, du bac et de la voie professionnelle en témoignent : conçues essentiellement pour les

familles détentrices des codes, favorables aux élites, elles font peu de cas des jeunes des catégories populaires. Aux unes les formations porteuses, aux

Mesures injustes, renforcement des inégalités, répression : beau programme pour la jeunesse

autres la réduction du nombre d'heures de cours en lycée professionnel, l'apprentissage, les classes surchargées en lycée général et technologique.

Quant aux mesures censées faire baisser le chômage au prix de lourdes concessions faites aux entreprises, elles laissent toujours plus de 20 % des jeunes de 15 à 24 ans sans emploi.

Mais il est vrai que ces jeunes ne sont pas le cœur de cible d'un gouvernement dont les membres se gargarisent de grands mots comme la mobilité, l'engagement, la réussite... mais pas pour tous ! ■

Frédérique Rolet

ATTAQUES CONTRE LE PARITARISME

PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !

Signez la pétition pour le respect de nos droits sur fsu.fr

lire en page 3



L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **1^{er} 20 juin** → CNEE
Intervention de Frédérique Vidal à la séance du Conseil national éducation économie.
- **1^{er} 21 juin** → SNUTER-FSU
Participation du SNES-FSU au congrès à Marseille du SNUTER-FSU qui regroupe tous les personnels de la Fonction publique territoriale.
- **Du 25 au 28 juin** → Francophonie
Le SNES-FSU participera au congrès de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) à Québec.
- **Les 26 et 27 juin** → CA du SNES-FSU
Première réunion de la Commission administrative du SNES-FSU après le congrès.

audiences et groupes de travail

- **1^{er} 11 juin** → AP2022
Remise du rapport du comité d'experts « Action publique 2022 ».
- **1^{er} 12 juin** → Langues vivantes
Audition du SNES-FSU par la mission Chantal Manes, Alex Taylor sur l'apprentissage des langues vivantes étrangères.
- **1^{er} 13 juin** → Non-titulaires
Groupe de travail sur les non-titulaires dans la Fonction publique.

paritarisme

- **1^{er} 18 juin** → Rémunération
Rendez-vous salarial Fonction publique.
- **1^{er} 22 juin** → Nouveau groupe de travail à la Fonction publique sur les commissions paritaires.

les stages et colloques

- **1^{er} 30 mai** → Assemblée nationale
Participation du SNES-FSU à une table ronde à l'Assemblée nationale sur l'évaluation.

- **1^{er} 8 juin** → CFC
3^{1^{er}} journée de l'Association nationale des conseillers en formation continue (ANAFOC) à Saint-Quentin.

- **1^{er} 15 juin** → Philo
Assises nationales de l'enseignement de la Philosophie. Université Paris-Nanterre avec, ACIREPH, APPEP.

- **1^{er} 20 juin** → COR
Rapport annuel du Comité d'orientation des retraités auquel participe le SNES-FSU.

- **Les 28 juin et 29 juin** → Psychologues de la FSU
6^{1^{er}} colloque organisé par les psychologues de la FSU exerçant dans différents ministères.

action

- **12 juin** → CPE
CAPN d'accès à la hors-classe des personnels relevant de la 29^e base, demandes de détachement dans le corps des CPE et accès à la classe exceptionnelle.

- **Du 19 au 21 juin** → Agrégés
CAPN d'accès au corps.

- **Les 28 et 29 juin** → Agrégés
CAPN détachement.

- **Les 4 et 5 juillet** → Agrégés
CAPN d'accès à la hors-classe.

action

- **1^{er} 14 juin** → Retraités
À l'appel du groupe des 9, les retraités de nouveau dans l'action partout en France.

- **1^{er} 30 juin** → Égalité
Marche des fiertés à Paris.

- **Du 22 au 26 août** → Université d'été
Les mouvements sociaux organisent leur université à Grenoble. La FSU en est partie prenante.

Psy-ÉN Une mobilisation exemplaire !



Avec près de six cents personnes, cette journée d'action a été un vrai succès.

Point d'orgue d'une mobilisation qui se construit depuis des semaines dans toutes les académies pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation nationale, près de 600 Psy-ÉN, DCIO et personnels administratifs ont participé à l'assemblée générale proposée par l'intersyndicale le 5 juin.

Contre les fermetures

Après avoir échangé sur les actions qui se sont multipliées dans les académies : manifestations, dépôt de motions dans les établissements, audiences avec les élus, CIO « plein vent », bien relayées

dans la presse régionale. Les collègues ont envisagé de poursuivre leurs actions : recentrage sur les CIO, boycott des commissions d'appel, action devant les conseils régionaux lors de la présentation de la loi...

Venus de toute la France pour manifester leur colère face au projet de transfert des DRONISEP et de fermeture des CIO, près du tiers de la profession s'est retrouvé à battre le pavé parisien l'après-midi.

À l'issue de cette mobilisation témoignant de la détermination des collègues face aux projets du ministère, l'intersyndicale a été reçue par Mme Bourhis, conseillère sociale. Aucune réponse satisfaisante n'ayant été apportée, le SNES, avec l'intersyndicale, appelle les collègues à maintenir et amplifier la mobilisation. ■ Marie-Agnès Monnier

Publicité

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?

- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois... Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte. Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour 39,50 € par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 75008 Paris cedex 9. USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Fédération des Autonomes de Solidarité Laïques - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

avortement Vote irlandais historique

L'Irlande a voté à 66,4 % la libéralisation de l'avortement. Une grande victoire pour les droits des femmes.

Le 25 mai dernier, les Irlandaises et les Irlandais ont voté massivement le droit à l'avortement qui était jusque-là strictement interdit sur le sol irlandais sauf si, exception qui n'existe que depuis 2013, la mère est « en danger de mort ».

C'était l'une des lois les plus restrictives d'Europe avec celles en cours à Malte et en Pologne. Il était de fait impossible pour une femme d'avorter en cas de malformation du fœtus ou de viol, sauf si elle court un « risque réel et substantiel pour sa vie ». Avorter en Irlande, c'était encourir jusqu'à quatorze ans de prison.

Aller voir ailleurs

Dans les cas extrêmement rares d'interruption de grossesse autorisés en Irlande (vingt-cinq avortements par an), la femme devait justifier de son état psychologique devant deux psychiatres. Les femmes souhaitant avoir recours à un avortement se rendaient donc en Angleterre voisine, avec toutes les difficultés, les coûts et l'organisation que cela implique. Celles qui ne pouvaient s'offrir ce séjour à l'étranger sont obligées de commander

des pilules abortives sur internet, ce qui n'est pas sans danger en cas de complication.

Un souffle d'espoir

Maîtriser son corps est un droit fondamental que toute femme devrait pouvoir exercer librement sans être l'objet de contrôle ou de réprobation sociale, y compris lorsqu'il s'agit d'avortement. Les parlementaires devront désormais préciser les conditions du droit à l'avortement en Irlande, qui devrait être autorisé jusqu'à douze semaines de grossesse « sans restrictions ». Ce vote constitue également un souffle d'espoir pour les femmes nord-irlandaises pour lesquelles l'avortement reste pour l'instant interdit.

Cette victoire reflète un changement profond des mentalités, redonne espoir aux Européennes et Européens qui doivent défendre pied à pied le droit des femmes à disposer de leur corps, contre les attaques réactionnaires. Le SNES et la FSU se félicitent d'une telle victoire pour les droits des femmes en Irlande, surtout dans un pays où le poids de l'Église et des traditions catholiques était si fort. Une victoire acquise entre autres par les syndicats irlandais qui ont milité pour le oui avec de nombreuses organisations féministes, associatives et politiques du pays. ■ Aurélie Sarrasin



Cette victoire vient couronner une campagne déterminée des mouvements féministes irlandais.

paritarisme Offensive contre les droits collectifs

Le gouvernement a annoncé une réforme de la Fonction publique pour 2019. Il anticipe en annonçant deux nouvelles mesures.

Après un groupe de travail annonçant la disparition possible des CHSCT (comité hygiène, sécurité, conditions de travail), le ministère de la Fonction publique a annoncé le 25 mai vouloir vider les CAP (commissions administratives paritaires) de leur substance. C'est une attaque inédite, brutale et frontale contre les droits des personnels.

La porte ouverte à l'arbitraire

Dans la Fonction publique, une CAP réunit élus du personnel et représentants de l'administration à parité pour donner un avis, toujours consultatif mais de fait très suivi, sur tous les actes de gestion concernant les personnels. Au motif de « définir un nouveau modèle de dialogue social dans la Fonction publique », le ministère a présenté un projet qui vide les CAP de leur contenu. Seules les « orientations de gestion » (par exemple un barème) seraient soumises à concertation, les élus n'étant plus que destinataires, pour information, des décisions de l'administration en matière de gestion des personnels. Pourtant l'utilité des CAP n'est plus à démontrer. Combien de collègues ont, grâce à l'action des élus du SNES, pu se voir reconnaître le bénéfice de bonifications au mouvement, été défendus lors d'une contestation d'évaluation... ?

C'est le principe du fonctionnaire citoyen qui est attaqué



Commissaires paritaires de l'académie de Paris vérifiant les barèmes au mouvement intra-académique.

Combien de mutations supplémentaires ont été réalisées grâce à leur travail ? Combien de fois les propositions du SNES ont-elles permis de rétablir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans un tableau d'avancement ? Combien de tentatives de favoritisme ont pu être déjouées dans telle ou telle décision ? La volonté du gouvernement de contourner les élus correspond à un projet autoritaire, c'est le principe du fonctionnaire citoyen, issu de la Libération, qui est attaqué.

Il s'agit de donner davantage de marge de manœuvre aux « managers » locaux : plus de CAPA pour vérifier les actes de gestion, le pouvoir donné au chef d'établissement de recruter « ses » personnels à la manière de ce qui se fait déjà pour les AED.

Affaiblir la défense des personnels

Concernant les CHSCT, le ministère a proposé soit leur fusion avec les CT, soit qu'ils deviennent une commission des CT. L'ensemble des organisations syndicales a rejeté le scénario de fusion. Une instance unique aurait comme conséquence d'affaiblir et de diluer le travail à mener sur des thématiques très différentes et dont l'importance justifie une

approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés. Le second scénario, fusion déguisée, s'il pourrait permettre de conserver quelques prérogatives de l'instance actuelle conduirait de fait à un affaiblissement de ses moyens d'action alors que nous avons gagné, en 2011, un moyen de pression sur l'administration pour obtenir des améliorations des conditions de travail et d'emploi des personnels. Le SNES et la FSU rejettent les deux scénarii et demandent l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Face aux réponses négatives de la CFTD et de FO d'une pétition collective initiée par la FSU, elle a décidé de la lancer seule : [http://fsu.fr/Pour-le-](http://fsu.fr/Pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html)

Qui sont les commissaires paritaires ? À quoi servent-ils ?

Un-e commissaire paritaire (CP) est un-e collègue qui a décidé de donner de son temps pour défendre ses collègues face à l'administration qui représente l'État employeur. Élu-e-s sur des listes syndicales tous les quatre ans, ils ont pour mission de vérifier que les projets d'actes de gestion que présente l'administration sont en conformité avec les règles en vigueur et que tous les personnels sont traités à égalité. Les CP du SNES-FSU conseillent et défendent les syndiqués à tout moment de leur carrière : lors de la construction de leur demande de mutation, lors des contestations d'évaluation professionnelles... Ils les accompagnent au rectorat en cas de besoin. En commission, ils font respecter les règles établies, proposent et obtiennent des améliorations pour toutes et tous dans le cadre établi. Ils portent, lors des discussions sur les textes réglementaires et de gestion puis en commission paritaire, les mandats du SNES-FSU pour faire évoluer les règles.



respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html. Après les ordonnances qui ont cassé le droit du travail, ce gouvernement attaque la Fonction publique. Dans une démocratie, chacun doit avoir le droit d'être représenté et défendu par les représentants syndicaux, en conformité avec des règles collectives. ■ Benoît Teste, Xavier Marand

salaires

Un rendez-vous mais...

À la demande de la FSU et de la plupart des fédérations de fonctionnaires, un « rendez-vous salarial » se tient dès le 18 juin et non à l'automne.

La FSU demande des mesures générales, et en priorité une revalorisation de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies depuis 2010 soit près de 10 % (-7,2 % entre 2010 et 2015, +0,7 % en 2016, -1,3 % en 2017 et une prévision de -2,3 % pour 2018).

Revalorisation impérative

L'augmentation de la CSG rogne encore un peu plus le pouvoir d'achat par l'effet retard dans le versement de la prime censée la compenser ainsi que par certains effets non anticipés comme l'absence de versement aux collègues en congé de formation.

Seuls les déroulements de carrières (avancements d'échelon, promotions de grades) permettent tout juste aujourd'hui de maintenir ou d'augmenter un peu son pouvoir d'achat les années où l'on a une promotion alors qu'ils devraient être une reconnaissance de la progression des compétences et qualifications. Quant à la GIPA, garantie individuelle de pouvoir

Se limiter à cela serait une véritable provocation

d'achat dont le décret n'est pas encore paru pour 2018, elle est versée en cas de perte de pouvoir d'achat sur une période trop longue, quatre ans, pour constituer un réel rattrapage. 1 % d'augmentation du point d'indice représente près de 2 milliards sur les trois versants (source : Cour des comptes). C'est certes un coût budgétaire, mais il est, par exemple, deux fois moindre que le manque à gagner lié à la réforme de l'ISF qui profite à une infime minorité de la population... Un seul mot d'ordre : revalorisation de toutes et tous ! ■ Benoît Teste

métropole Treize académies en 2021 ?

Avec la publication fin mai du rapport de l'IG sur la réforme territoriale dans l'Éducation nationale, une nouvelle étape est franchie vers la fusion des académies.

Après le redécoupage des Régions en 2015, le ministère avait laissé la carte des académies en l'état en instituant toutefois les « régions académiques » dirigées par des recteurs de région académique, interlocuteur unique face au président de Région dans le domaine éducatif.

Ce rapport tire la conclusion qu'il est nécessaire d'aller plus loin : le fonctionnement des régions académiques serait chronophage et leurs recteurs n'auraient pas l'autorité hiérarchique nécessaire à la prise de décision.

La conclusion est annoncée d'entrée : les académies métropolitaines doivent correspondre aux treize nouvelles Régions, et ce à l'horizon 2021, chaque région académique devant élaborer un projet académique de fusion pour la rentrée 2019. Le calendrier dépendant notamment de la taille des régions académiques actuelles, ainsi que du devenir du « Grand Paris » pour les académies d'Île-de-France.

Accentuer la déconcentration...

Les rapporteurs insistent sur la mutualisation des moyens et d'expertise de l'encadrement académique, avec la volonté affirmée d'avoir des recteurs, moins nombreux, plus efficaces dès leur prise de fonction. Le rôle des DASÉN est également interrogé, et les

expérimentations de fonctionnement en réseaux d'établissements seraient à développer.

Les compétences du recteur de région académique seraient renforcées : autorité unique en terme de gestion des personnels et de gestion budgétaire sur un périmètre devenu très large.

Enfin, le développement d'une « gestion RH de proximité » est envisagé ainsi que l'affectation des personnels du second degré revue dans le sens d'une affectation « régionale » ouvrant la porte à un recrutement local des personnels.

Le SNES-FSU opposé à cette régionalisation

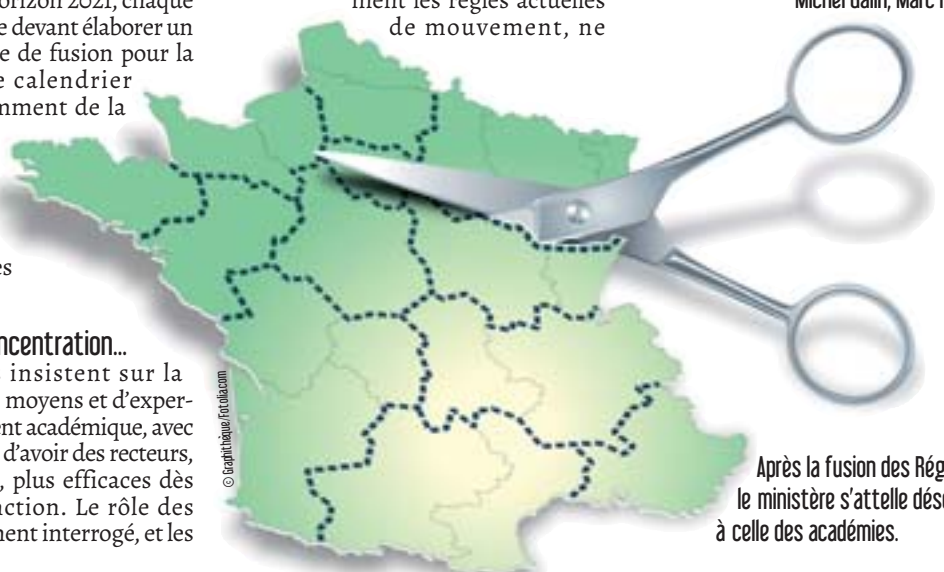
Requie par le ministère, la FSU a dénoncé les conséquences attendues de ces fusions et défendu le modèle académique existant. Elle s'est vue répondre, de manière assez floue, que la gestion des personnels, et notamment les règles actuelles de mouvement, ne

seraient pas remises en cause.

Pour la FSU, outre les mutualisations de service et de moyens, et les économies d'échelle ainsi recherchées, cette réorganisation territoriale s'inscrit dans la perspective de donner toujours plus de compétences aux Régions pour les inscrire dans le schéma européen. Les inégalités territoriales, les conditions de réussite des élèves, sont absentes du rapport. En quoi des académies plus grandes, pouvant atteindre 2 millions d'élèves permettraient au système éducatif de mieux remplir son rôle ? La FSU défend que les politiques publiques en matière d'éducation doivent être définies nationalement et les cadres de gestion des personnels rester pilotés concrètement par le ministère.

La régionalisation de l'éducation, à laquelle le rapport conduit, ne peut mener qu'à davantage d'inégalités dans l'accès des jeunes aux qualifications. ■ Michel Galin, Marc Hennetier

Donner toujours plus de compétences aux régions



Après la fusion des Régions, le ministère s'attelle désormais à celle des académies.

Parcoursup Humain, trop humain

Au-delà des éléments de langage, il y a la réalité d'un système qui pénalise les élèves en entretenant un stress permanent, fragilise les formations supérieures qui ne pourront consolider leur liste d'inscrits avant la rentrée et accroît considérablement le travail des personnels.

En finir avec le tirage au sort, mettre de l'humain dans la machine, les ministres et les promoteurs de Parcoursup reprennent à l'envi les mêmes arguments d'autorité. « D'un point de vue mathématique, on est loin d'un scénario catastrophe » affirme ainsi Claire Mathieu, professeur au collège de France, spécialiste des algorithmes, relayée par Hugo Gimbert, chercheur en informatique à l'université de Bordeaux, tous les deux concepteurs du système.

Attendre, toujours attendre

De fait, tout se déroule à peu près comme prévu. D'ailleurs en novembre



Depuis avril, étudiants et lycéens n'ont cessé de se mobiliser contre Parcoursup.

dernier, le SNES-FSU décrivait les effets à venir de la nouvelle procédure : « l'absence de hiérarchisation des vœux et un processus d'affectation en continu risque de provoquer un effet de congestion et un allongement des délais d'attente [...] Les formations de l'enseignement supérieur choisissent les candidats qui leur semblent les plus aptes à réussir et dans ce système, les universités les plus prestigieuses

siphonneront les meilleurs dossiers. À ce jeu, les élèves les plus fragilisés socialement, en particulier parmi les bacheliers professionnels et technologiques, risquent la relégation, voire d'être partout refusés ». Au soir du 22 mai, plus de la moitié des candidats n'avait aucune proposition d'affectation. Aujourd'hui, c'est le tiers. Au 7 juin, seuls 36 % des candidats avaient accepté définitive-

Chacun scrute les listes d'attente

chaires sup Accès au corps... vers la HEB

La CAPN des professeurs de chaires supérieures s'est tenue le 16 mai dernier. Objet : l'accès au corps.

Sur l'ensemble des professeurs promouvables, 125 seront nommés entre septembre et décembre 2018 sur liste principale et 47 figurent sur la liste

complémentaire. Vous trouverez sur le site des statistiques précises sur le corps et un compte rendu des commentaires des inspecteurs généraux pour chaque discipline.

Le paritarisme, on y tient

Le SNES-FSU a pu signaler certains dossiers grâce aux interventions de ses élus en séance réalisées à partir des fiches syndicales envoyées par les

collègues. Ces derniers ont reçu les informations individuelles dès l'issue des travaux de la CAPN qui a permis une transparence des opérations, un des fondements du paritarisme.

Le SNES-FSU revendique que le corps des professeurs de chaire supérieure devienne le débouché « naturel » de la carrière de tous les professeurs exerçant en classe préparatoire. Pour ce faire, il a défendu la nécessité de créer 300 postes de chaires supérieures qui permettraient de mettre un terme aux déséquilibres entre disciplines sans en désavantager aucune.

Stratégie gagnante

Dans sa déclaration préalable, le SNES-FSU a souligné qu'il était plus que temps que le ministère tienne ses engagements sur la classe exceptionnelle rétroactive à compter du 1^{er} septembre 2017 : c'est actuellement le seul corps qui n'en a pas encore bénéficié. Le SNES-FSU a également demandé que le ministère s'attelle à la mise en place d'un débouché à la HEB au sein même du corps. Le SNES-FSU a été depuis entendu : la CAPN pour la classe exceptionnelle rétroactive 2017 est prévue le 5 juillet et le décret statutaire prévoyant la HEB au sein du corps sera présenté au Comité technique ministériel du 15 juin. La pression du SNES-FSU a payé. ■

Christophe Schneider, Julien Luis



Les professeurs de CPGE doivent pouvoir accéder, tous, au corps des chaires supérieures.

ment une proposition. La majorité des lycéens des quartiers les plus défavorisés sont donc condamnés à contempler les autres se servir et à attendre, d'autant plus longtemps que, en l'absence d'ordonnement des vœux par les candidats, rien n'oblige un élève ayant obtenu la formation qu'il privilégie à démissionner sur ses autres vœux en attente. Le projet politique du tri social porté par la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur prend corps.

Sollicités pendant l'été ?

Depuis lors, chacun scrute les listes d'attente, le rang de classement, évalue le temps qu'il reste avant l'échéance du bac, comme noyé sous l'avalanche des chiffres communiqués chaque matin par le ministère. À cela s'ajoute l'accumulation de dysfonctionnements, comme une application smartphone inopérante ou la disparition inexplicable de dossiers de candidature entiers.

Professeurs principaux et Psy-ÉN sont maintenant appelés tout au long de l'été à participer à la commission académique de l'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) pour statuer de l'avenir des candidats sans proposition, à charge pour le recteur de proposer ensuite une inscription, peu importe au final si ce n'est pas dans les vœux initiaux. Mais pour que des places vacantes apparaissent, encore faut-il attendre que les listes d'attente se réduisent... ■

Claire Guéville



Guillaume Quattara, blogueur et étudiant en informatique (UTC), a analysé le code source de Parcoursup. Quelles différences avec APB ? Le fonctionnement de Parcoursup présente deux différences majeures par rapport à APB. Premièrement, avec APB, quand un étudiant voulait intégrer une licence à l'Université, son dossier était traité par un algorithme qui adoptait les mêmes critères pour chaque formation (proximité géographique, ordre des vœux et un tirage au sort). Avec Parcoursup, les candidats à des filières non sélectives sont désormais classés directement par les facs. Deuxièmement, avec APB, les candidats classaient leurs vœux et un algorithme d'affectation les plaçait automatiquement dans la formation la plus haute dans leurs vœux qui les acceptait. Avec Parcoursup, les candidats ne classent plus leurs vœux. Un même candidat peut être pris dans plusieurs formations, c'est ce qui explique les longues listes d'attente.

concours

Des recrutements à l'étiage

Les résultats d'admissibilité des CAPES/T, agrégation, CPE, Psy-ÉN montrent que la crise de recrutement persiste dans certaines disciplines.

En effet, au CAPES de lettres classiques 78 postes perdus et 47 en allemand avant même les épreuves d'admission. Aux CAPES de lettres modernes, anglais, mathématiques, on dénombre moins de deux admissibles par poste, il est donc à craindre que tous les postes ne soient pas pourvus.

Des prérecrutements nécessaires

Pourtant, dans ces disciplines, le nombre d'inscrits serait suffisant mais un inscrit sur deux ne se présente pas aux écrits faute de pouvoir les préparer dans de bonnes conditions.

Le ministre n'a ni créé les prérecrutements ni attribué les aides, les bourses, qui permettraient aux candidats de se consacrer pleinement à la préparation des concours. Le ministre prévoit de modifier le statut des AED, d'après le DRH du MEN, M. Geffray

au Sénat le 30 mai, pour leur permettre de prendre des classes en charge progressivement. Pour le SNES-FSU un vrai prérecrutement digne de ce qui a déjà été mis en place dans le passé comme les IPES ou les CP-CAPET et donc de dégager le fonctionnaire-stagiaire de toute charge de travail.

En manque de professeurs

D'autre part, l'an passé plus de 700 postes n'ont pas été pourvus parce que des candidats ont été admis à deux concours et que leur désistement n'a pas été comblé. Nous appelons chaque jury des concours où tous les postes sont pourvus à établir une liste complémentaire pour pallier les doubles admissions de 2018.

C'est une rentrée 2018 très dégradée qui se profile. Plus de 2 600 postes ont été supprimés aux concours du second degré, 1 625 postes non pourvus aux concours réservés et les concours externes, même avec des postes en baisse, risquent de ne pas faire le plein. À la rentrée 2018, c'est une diminution d'au moins 4 500 stagiaires qui se dessine alors que les collèges et les lycées accueilleront 36 000 élèves de plus. ■

Alain Billate

Chorale : un vademecum, encore un...

Réalisé par les ministères de l'Éducation et de la Culture ce document de soixante pages concerne l'école, le collège et le lycée. Il propose des pistes concernant l'organisation et la conduite d'une chorale, les concerts, les partenariats, l'évaluation des élèves dans le cadre du DNB...



Des « schémas d'organisation de l'année scolaire au collège » sont proposés, ce qui peut être un point d'appui pour faire appliquer la nouvelle réglementation concernant l'enseignement facultatif : « 72 heures annuelles dont au moins une heure hebdomadaire ». Néanmoins, les établissements attendent toujours un abondement des dotations pour permettre sa mise en place effective. L'hymne national et l'hymne européen sont censés « occuper une place privilégiée », « pour faire vivre les valeurs de la République »... Ce répertoire n'est pas sans poser question. Il devrait également figurer dans le programme de l'enseignement de chorale... à paraître d'ici la fin de l'année scolaire.

Portable : encore un renvoi au local

Promesse de campagne présidentielle, l'interdiction des téléphones portables dans les écoles et collèges sera présentée à l'Assemblée nationale le 7 juin. Alors qu'en audience, la députée rapporteure avait assuré que le projet de loi ne renverrait pas l'autorisation de son utilisation au local, c'est tout le contraire qui est retenu. Le SNES-FSU attendait de la loi un cadrage national, mais c'est encore le règlement intérieur qui fixera la règle pour chaque établissement : où et dans quelles conditions sera autorisé l'usage des téléphones et autres terminaux de communication numérique (tablettes...), exception faite des équipements des élèves en situation de handicap. Le grand changement est même l'autorisation de ces mêmes appareils à des fins pédagogiques, comme le prônent déjà certains IPR, poussant les collègues à enfreindre l'actuelle législation. Les démarches de types Bring your own device (BYOD) ou apportez votre appareil numérique (AVAN) remettent en cause le principe de gratuité de l'enseignement obligatoire et de l'égalité des élèves face aux apprentissages dans ce cadre.

voie pro Régions et entreprises aux manettes

Le ministre a présenté son projet de réforme de la voie professionnelle : beaucoup d'affichage, mais aussi un changement de paradigme.



Le ministère voudrait créer une machine à broyer les voies professionnelle et technologique entre le général et l'apprentissage qu'il ne s'y prendrait pas autrement... Au nom de la péréquation formation-emploi, on sacrifie le service public d'éducation au profit des intérêts privés.

Au-delà des effets d'annonces (le « chef-d'œuvre », les « Harvard des métiers », les familles de métiers et l'orientation progressive, le CAP en trois ans, les profs de lycées pro en BTS...), le projet de réforme de la voie professionnelle comporte deux caractéristiques complémentaires.

Coups sombres dans le général

Le ministre ne s'est pas étendu sur les diminutions importantes des horaires dans les disciplines générales, en français, en histoire-géographie, en mathématiques, en anglais (-16% d'heures en mathématiques, -13% en lettres histoire). Ainsi, les jeunes n'auraient pas besoin des fondamentaux scolaires et culturels, pourtant nécessaires à toute insertion sociale et professionnelle réussie, pour acquérir les gestes des métiers. Le ministre oublie certainement que c'est justement en conservant un niveau d'exigence sur l'ensemble de la formation que le baccalauréat professionnel peut espérer être le tremplin souhaité par les jeunes en formation en LP.

Transfert de responsabilité

Mais ces coups dans les enseignements généraux s'accompagnent d'une

évolution de la finalité de la formation. De façon apparemment paradoxale, le ministre chercherait à maintenir une professionnalisation par une révision des référentiels à la main des branches professionnelles, par le pilotage des cartes de formations transférées aux Régions et aux entreprises, par la promotion de l'apprentissage et des Campus des métiers, tout en prévoyant des poursuites d'études pour les bacheliers en introduisant un module adéquat en Terminale et en proposant aux autres une insertion professionnelle qui passerait par l'apprentissage.

Le ministère ne cache même plus sa volonté de répondre au défi de la nécessaire élévation de qualification des

jeunes en abandonnant ceux-ci aux souhaits des branches professionnelles et des Régions, qui pourront « régler » les sorties de formation en fonction des besoins immédiats du marché de l'emploi.

Le projet d'un enseignement professionnel humaniste et ambitieux s'effondrerait.

Les séries techno fragilisées

Les conséquences de la réforme de la voie pro sur le lycée général et technologique seraient significatives. En instituant une frontière imperméable entre la voie générale - où le jeune serait amené à construire son parcours de formation -, et des formations professionnelles

pilotées par les entreprises au seul service de « l'emploi », le ministre marginalise encore plus les séries technologiques, qui perdent leur fonction de lien entre le général et le professionnel.

C'est malheureusement ainsi qu'il faut lire la décision du ministre de ne pas modifier la structure des séries technologiques : elles devraient disparaître d'elles-mêmes. ■ Thierry Reugades

nouveau livret laïcité Bis repetita (non) placent ?

Habile communicant, le ministre présente ce *vademecum* laïcité comme une grande innovation (« hotline laïcité », saisine du médecin scolaire...). S'il comporte des rappels bienvenus, des questions restent posées.

Reconnaissons à l'outil un affichage clair et pragmatique. Par exemple quand il rappelle que le dialogue préalable ne doit pas interdire d'aboutir à une sanction ou lorsqu'il affirme que l'intervention d'associations non agréées par l'Éducation nationale doit rester exceptionnelle et soumise à autorisation rectorale. Ou encore lorsqu'il réaffirme la distinction entre « savoir assuré par la communauté éducative et croyances laissées à la liberté de chacun ».

L'outil permet aussi de placer l'insultation devant ses contradictions. Le rappel que « les enseignements laïques

garantissent la neutralité religieuse, politique et commerciale » est utile face aux intrusions idéologiques et mercantiles du monde de l'entreprise, encouragées par le ministère lui-même.

Si les analyses et préconisations avancées ne comportent rien de scandaleux, on perçoit tout de même une tentation de mise sous tutelle des équipes par la hiérarchie lorsqu'il est précisé : « l'équipe académique peut envisager les aspects pédagogiques et éducatifs à mettre en place ».

Au-delà de la com'

Enfin le ministère aurait été inspiré d'exposer un bilan documenté : quels impacts concrets sur la vie du principe de laïcité dans les établissements de la Charte de la laïcité à l'école (ministère V. Peillon, 2013) ou du livret laïcité (ministère N. Belkacem 2016) ? Quelles interventions des référents laïcité dans les académies ?

On ne le saura pas, l'essentiel semblant être le récit de la disruption régnatrice.



Livrets et manuels s'empilent, mais la laïcité reste un combat permanent.

La laïcité à l'école ne peut se résumer à une succession de réponses techniques à des situations sérieuses. Elle exige que les pouvoirs publics offrent aux personnels les moyens de construire avec les élèves la mise à distance critique raisonnée, fondement d'une école émancipatrice.

Avec ce *vademecum*, derrière l'affichage de la rigueur théorique des principes, se cache la faiblesse des politiques publiques censées les faire vivre. ■

Gregory Frackowiak, Daniel Le Cam

hors contrat Le jackpot ?

Le décret d'application de la loi Gatel, encadrant l'ouverture et l'inspection des établissements privés hors contrat, est paru le 30 mai. Il ne faut pas en attendre beaucoup.

Le hors contrat se développe rapidement (800 établissements en 2010, 1 300 en 2017), même s'il ne concerne que 0,5 % des élèves. Ces écoles revendiquent depuis les années 1990 une éducation qui échappe au contrôle de l'État. Fraternité sacerdotale St Pie X et son interprétation révisionniste des programmes, Espérance banlieue et sa vision autoritaire de l'enseignement, Montessori et son tri social, École démocratique sans enseignement : toutes se sont organisées en réseaux et associations pour tenter de contourner la réglementation et obtenir des subventions publiques. Les contrôles sont peu nombreux. Mêmes désastreux, ils n'ont de suite qu'en cas de maltraitance ou d'insalubrité. L'endoctrinement n'est pas une cause de fermeture, l'absence de contenus non plus.

Fin 2016, le gouvernement précédent avait voulu modifier la législation, prévoyant notamment un régime d'autorisation préalable pour les ouvertures de classes hors contrat. Le Conseil constitutionnel avait retoqué la dispo-

sition, au motif que le législateur avait insuffisamment précisé ses finalités.

Un cadrage insuffisant

La loi Gatel du 13 avril 2018 en reste à la simple déclaration d'ouverture et au délai de 3 mois donné à l'administration pour réagir. Cependant, elle cadre davantage les conditions d'ouverture : le recteur a maintenant la compétence de recevoir la demande. Auparavant, seul le maire la recevait et avait 8 jours pour s'y opposer si les conditions d'hygiène n'étaient pas assurées. Un contrôle de l'État sur l'enseignement dispensé sera réalisé « au cours de la première année d'exercice d'un établissement privé », ce qui n'était pas obligatoire avant. Mais on ne voit rien qui permette de mieux lutter contre l'endoctrinement des jeunes. Quels moyens se donne le gouvernement pour empêcher que soient enseignées des thèses créationnistes, homophobes ou encore des contenus hostiles à l'avortement et à la contraception ? Sur quels critères définir qu'une école doit être fermée ou non ?

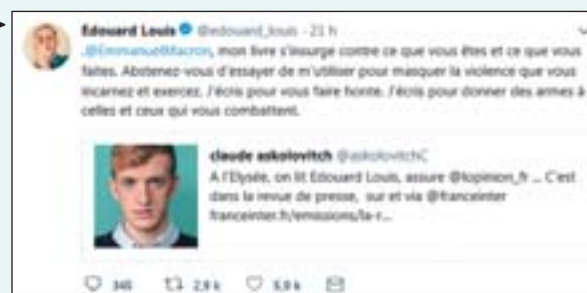
Les autorités peuvent refuser l'ouverture « dans l'intérêt de l'ordre public ou de la protection de l'enfance et de la jeunesse ». Quand les administrations compétentes estiment que les écoles Espérance banlieue sont le nec plus ultra de la pédagogie, on comprend que les défenseurs de « l'école libre » considèrent avoir gagné la partie avec cette loi. ■ Fabienne Bellin

Dernière minute :

la hors-classe pour tous

Le nouveau taux de promotion à la hors-classe se montera à 17 % des promouvables dès cette campagne 2018 de promotion. C'est un très bon taux, qui permet de poursuivre la tendance haussière constatée ces dernières années, fruit de la revendication opiniâtre du SNES-FSU et du travail de ses élus dans les commissions administratives paritaires (CAP).

La perspective d'un accès à la hors-classe pour tous au cours du 10^e échelon, à l'horizon de 3 à 4 ans, est réaliste : cela reviendra pour chacun à un gain de 4 à 5 ans dans la durée réelle de carrière. Les CAP examinant les promotions à la hors-classe se tiendront courant juin. Consulter www.snes.edu.



1 sur 3

C'est la proportion des professeurs mutés à Paris qui se font conseiller par les commissaires paritaires parisiens pour établir leurs vœux d'affectation au mouvement intra-académique.

lycée Blanquer **Suppressions de postes en perspective**

Emmanuel Macron a réitéré son engagement de campagne de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires. Qui peut penser que l'Éducation nationale, premier employeur dans la Fonction publique d'État, n'y versera pas son écot ? La « priorité au primaire » et l'afflux de nouveaux étudiants dans les universités fait du second degré le seul « vivier » où ces suppressions sont, pour le gouvernement, envisageables. La réforme du lycée, par les regroupements qu'elle autorise, les réductions horaires, les choix qu'elle contraint, permet ces économies.

Versailles Solde négatif

Ne jamais parler moyens : Jean-Michel Blanquer a fait de ce terme un mot tabou, réfutant toute volonté de supprimer des postes. L'académie de Versailles, avec ses 73 LGT et 73 LPO, ses nombreuses inégalités économiques et sociales, se révèle être le lieu idéal pour estimer les futurs dégâts du lycée Blanquer. Le bilan de l'enquête menée par le SNES-FSU Versailles est sans appel : une très grande majorité des lycées perdraient des heures, et donc des postes.

Les options payent un lourd tribut. Ainsi le lycée Richelieu (Rueil-Malmaison, 91), le lycée Corot (Savigny-sur-Orge, 91) ou le lycée Rosa-Parks (Montgeron, 91) perdraient respectivement 214 heures, 186 heures et 241 heures. L'ampleur de ces diminutions s'explique aisément : ces lycées, au profil différent, offrent de nombreuses options ou spécialités artistiques qui bénéficient, pour bon nombre d'entre elles, d'une forme de financement spécifique. Dans le lycée Blanquer, tout ce qui vient en plus des enseignements obligatoires relève des heures attribuées à l'établissement dans la « marge » : dédoublements, options, AP, etc. Dans la bataille de tous contre tous qui est ainsi organisée pour la répartition de la marge, les options pourraient être les premières sacrifiées. Conséquence : un lycée qui renoncerait à son ambition d'ouverture culturelle, et qui renverrait ces enseignements vers la sphère privée et familiale, creusant ainsi un peu plus les inégalités existantes.

Un précédent en collège

L'expérience de la réforme du collège permet de mieux décrypter les résultats



obtenus : ces deux réformes – collège et lycée – sont construites selon le même modèle, notamment à travers le renvoi systématique à l'autonomie de l'établissement : le choix local de l'utilisation de la « marge horaire ». La mise en place de *collège2016* a été peu indolore d'un strict point de vue comptable (il en a été tout autre du quotidien des collègues concernés), car la « marge » a été abondée au-delà des obligations réglementaires, accréditant ainsi l'idée que cette réforme n'était pas comptable. Or, à l'occasion de la préparation de la rentrée 2018, dans l'académie, de nombreux collègues, notamment dans le 91, ont pointé l'insuffisance des moyens accordés, avec à la clé une augmentation des effectifs dans les classes. L'explication : la marge a servi de variable d'ajustement. Le même tour de passe-passe s'annonce dans les lycées, mais l'application stricte des grilles du lycée Blanquer ne laisse aucun doute : il s'agit bien d'une réforme permettant, comme celle du collège, de faire des économies sur le dos des élèves et des personnels. ■

Sophie Vénétiau

Réforme Blanquer pour la voie générale

- Un horaire de 26 h 30 en Seconde contre 28 h 30 aujourd'hui.
- Disparition des séries pour des parcours fondés sur trois spécialités en Première de 4 heures et deux en Terminale de 6 heures.
- Aucune distinction entre les élèves n'est faite pour les disciplines du tronc commun ce qui permet de « rationaliser les moyens » en faisant disparaître tout ce qui restait de classes à effectif réduit.
- Un « enseignement scientifique » aux contours mal définis de 2 heures dans le tronc commun.
- Aucun financement prévu des options (musique, théâtre...).

réforme du lycée L'effet de souffle

La réforme du lycée crée les conditions d'une offre de formation réduite associée à une augmentation supplémentaire des effectifs par classe.

Chacun peut mesurer le coup de rabot sur les dotations que cette réforme va provoquer en comparant, à effectifs équivalents, l'actuelle organisation avec celle qui résulterait de sa mise en place (cf : www.snes.edu/Lycees-Blanquer-traduisons-le.html). En moyenne, on atteint les 8 % de moyens en moins mais, selon le profil et la taille de l'établissement, cela peut dépasser les 10 %. La classe de Seconde est la plus touchée par les réductions horaires car ce sera 26 h 30 de cours obligatoire par semaine au lieu de 28 h 30, pour ceux qui ne choisissent pas d'options.

Le jeu des regroupements des élèves dans des classes surchargées pour les enseignements communs conjugué à la diminution des marges horaires se révèle dévastateur. Et c'est sans compter les ajustements locaux liés à des spécialités hybrides et protéiformes ainsi que l'absence de financement des heures pour les options et l'accompagnement personnalisé pourtant affiché comme maintenu. À grand renfort d'autonomie locale, la nouvelle organisation du lycée promet donc de multiples économies d'échelle et des suppressions de postes bien au-delà de la simple mécanique qui consisterait à transposer l'existant dans les nouvelles grilles horaires. ■

Claire Guéville

voie générale Un lycée parmi d'autres



Dès la parution des arrêtés organisant la voie générale, les collègues du lycée A-Argouges à Grenoble ont essayé d'estimer les conséquences concrètes pour le lycée. Scolarisant environ 500 élèves dans la voie générale, de la Seconde à la Terminale, le résultat pour le lycée est sans appel et alarmant : - 45 heures/semaine. Un poste de physique est en danger.

La réforme va aussi profondément remettre en question le consensus trouvé dans l'organisation du lycée. Pour accompagner au mieux nos élèves, nous avons choisi une structure de neuf classes de Seconde à vingt-cinq élèves

au lieu des sept prévues par le rectorat. Pour favoriser la mixité sociale, nous offrons aussi plusieurs options et un grand choix d'enseignements d'exploration, essentiels pour faire découvrir les voies technologiques et garantir un effectif suffisant en Première (en STL par exemple). Le lycée Blanquer ne nous donne aucune assurance que la marge en Seconde soit suffisante pour maintenir en l'état nos choix pédagogiques.

Mais de tout ceci, le ministre se lave les mains. Les choix seront faits localement, à nous de les assumer au quotidien dans nos classes. Nos élèves et leur famille méritent pourtant mieux que ça ! ■

Alexis Reunaud

l'effet « Blanquer » Sur les séries techno

Le ministre a annoncé ne pas modifier la structure de la voie technologique et en conserver les séries. Mais si l'on regarde de près les grilles horaires et la répartition des enseignements, la réalité est à nuancer.

Choix draconiens

Pour les séries technologiques, la comparaison stricte des grilles horaires du lycée Blanquer avec les grilles actuelles fait apparaître un léger tassement des horaires élèves excepté pour les classes terminales, notamment ST2S et STL qui perdent plus de deux heures élèves dues à la suppression de la physique du tronc commun.

Mais les conséquences dans les lycées sont plus importantes. Par exemple dans ce lycée de l'Isère (lycée La Pléiade Pont-de-Chéruy), si les trois classes de STMG vont, à peu près, conserver leur dotation, celles de STI2D vont voir la leur diminuer de près de 10 %. Bien sûr, la baisse de la marge horaire notamment en STI2D aura des effets sur les dédoublements, surtout si cette marge est utilisée pour



compenser la perte de l'accompagnement personnalisé.

Mais c'est surtout au niveau des répartitions entre disciplines de tronc commun et de spécialités que les effets sur les services des enseignants vont être les plus importants : dans l'industriel, la diminution des horaires d'enseignements technologiques est

sensible, même si le volume des enseignements de spécialité, grâce à l'apport de celui de physique-chimie et mathématiques (dont les contenus restent mystérieux...), est supérieur à celui de la voie générale.

La place des enseignements spécifiques, dans l'industriel comme en économie-gestion (avec par exemple « ressources humaines et communication », que le SNES-FSU a réussi à imposer), aura une importance sur les choix d'orientation des futurs bacheliers, et sera déterminée par l'orientation que prendront les activités de projets. L'enjeu est aussi le développement, ou non, des filières de BTS et de leur recrutement.

Les conséquences les plus importantes de la réforme Blanquer vont se situer au niveau de la classe de Seconde, avec les enseignements technologiques qui deviennent facultatifs. Comment pourra-t-on inciter les élèves à les choisir, et comment les jeunes pourraient s'orienter vers les formations technologiques sans eux ? ■

Thierry Reugades

dépense publique Vers un nouveau tour de vis

De 2016 à 2017 le déficit public de la France est passé de 3,4 % à 2,6 % du PIB, ce qui permet au pays de sortir de la procédure européenne de contrôle pour déficit excessif.

pays et les comparaisons entre pays sont délicates. Ces rappels sont importants, surtout de la part d'une institution gouvernementale. Cela n'empêche pas France Stratégie d'insister surtout sur la nécessité impérieuse de réduire la dépense publique au prétexte que la France présente un des taux les plus élevés d'Europe (10 points de PIB au-dessus de la moyenne européenne).

France Stratégie : une tactique pour l'austérité

L'argumentation repose sur trois idées peu fondées. Il y aurait aujourd'hui, dans le prolongement du mythe du ras le bol fiscal, une plus faible « acceptabilité » des citoyens devant le niveau

des prélèvements obligatoires. Remarquons que dans ce domaine, les sondages ou micro-trottoirs ont toujours quelque chose de démagogique : il est rare de répondre spontanément qu'on est

pour une augmentation de ses propres impôts... Un sondage demandant quel service public ou quelle prestation doit disparaître donne d'autres résultats. L'action publique française serait par ailleurs inefficace. Il est toujours possible d'améliorer les choses, mais la dégradation des services publics est fortement liée à la baisse des moyens qui leur sont alloués et à l'enchaînement de réformes qui dégradent les conditions de travail des agents. Le



France Stratégie insiste sur la nécessité impérieuse de réduire encore la dépense publique.

Trop de dépenses publiques ?

Nombreux sont celles et ceux qui ne voient pas de problème quand les médias répètent qu'il faut diminuer les dépenses publiques. Mais peu savent de quoi il retourne. Or, l'argent orienté vers la dépense publique ne s'évapore pas plus que celui qui est utilisé pour les consommations et investissements privés. Cette dépense et les prélèvements associés ont pour contreparties les transferts monétaires (prestations sociales, remboursements de soins...) et en nature (les services publics) qui constituent une part socialisée de la dépense. La dépense publique est avant tout une richesse partagée.

manque de ressources est aussi pointé, mais les allègements fiscaux s'enchaînent sans que l'évasion fiscale soit par ailleurs entravée.

Pour réduire la dépense publique et les prélèvements obligatoires, France Stratégie n'entre pas dans le détail mais suggère très clairement – en conclusion – de s'attaquer à la masse salariale publique et aux transferts sociaux.

Commission européenne : la rengaine libérale

Parallèlement, la Commission européenne a publié fin mai ses recommandations pour la France. Celles-ci

constituent une étape essentielle du « Semestre européen ». C'est un processus qui permet depuis 2011 à la Commission d'imposer des réformes dites structurelles aux pays qui présentent un déficit budgétaire supérieur à 3 % du PIB ou une dette supérieure à 60 %. En gros, un pays en situation de dette ou de déficit excessif a le choix entre payer des pénalités financières conséquentes ou appliquer les réformes, généralement libérales. Cette année, la France est sortie de la procédure dite de « déficit excessif ». Mais la dette publique reste bien supérieure au plafond des 60 % du PIB insti-

tué en 1992 par le traité de Maastricht. La Commission engage donc la France à poursuivre ses réformes, comme celles du droit du travail, et à mettre en œuvre « rapidement » des mesures de réduction des dépenses publiques. Comment faire ? En réformant les retraites ! La Commission recommande ainsi une « uniformisation progressive » pour améliorer « la transparence et l'équité entre les générations » mais surtout, et c'est la Commission qui l'affirme, pour générer des économies plus importantes que celles déjà réalisées par les réformes précédentes. ■ Hervé Moreau

autonomie Des réponses insuffisantes

Les mobilisations des personnels en EHPAD et de l'aide à domicile ont mis en lumière les grandes difficultés de ces secteurs. Différents rapports officiels font le constat « d'une crise profonde des modèles de ressources humaines ».



Les retraités de la FSU à la manifestation en défense des EHPAD.

Les annonces de la ministre étaient donc fort attendues. De fait, la feuille de route « Grand âge et autonomie » est fort décevante.

Les ambitions affichées sont louables : prévention, amélioration de l'accompagnement de proximité des personnes en perte d'autonomie et meilleure insertion des personnes âgées dans la société.

À côté de la plaque...

Les mesures sont axées sur les 8 % de personnes âgées touchées par la perte d'autonomie, dont les attentes sont énormes, en établissements et à domicile. Certes, la ministre ajoute 143 millions d'euros aux 217 déjà prévus, à partir de 2019. Le poste supplémentaire en moyenne par EHPAD ainsi

Concernant le maintien à domicile, le texte insiste sur la nécessité d'agir sur l'offre de logements adaptés quand, par ailleurs, la loi ELAN supprime l'obligation de logements accessibles aux personnes en situation de handicap. Le même texte met également l'accent sur le soutien aux aidants avec un plan global d'aide mais sans en fixer les délais.

Pour « améliorer la qualité de vie au travail des professionnels », la ministre

renvoie à la commission Qualité de vie au travail et alloue 16 millions d'euros. Et elle mettra en place, plus tard, « un véritable plan métiers et compétences ». L'intersyndicale, réunie le 1^{er} juin, a exprimé déception et colère. Elle appelle à l'action : relance de la pétition, interpellation des députés, manifestation dès la rentrée.

Au-delà de ces questions aiguës, l'enjeu du vieillissement (4,8 millions de plus de 85 ans en 2050) est à peine esquissée. La question de la place des personnes âgées dans la société demeure d'actualité. ■ Marjolène Cahouet

L'intersyndicale appelle à l'action : relance de la pétition, interpellation des députés, manifestation dès la rentrée

acquies ne répond pas à la demande des organisations syndicales d'un ratio d'encadrement de 1 (0,3 actuellement). La proposition d'une « astreinte infirmière mutualisée entre plusieurs établissements » n'est en réalité envisageable

que dans des agglomérations importantes ; elles laissent de côté les territoires ruraux. La revendication de l'intersyndicale de l'abrogation de la réforme de la tarification ne trouve qu'une échappatoire : « les ressources financières des EHPAD seront maintenues au minimum [...] pour les années 2018-2019 ».

Enjeux éthiques du vieillissement

Dans un avis rendu public le 17 mai 2018, le CCNE* constate que le sens du vieillissement et les questions liées à l'âge ne sont pas appréhendés à leur juste niveau.

Il faudrait notamment :

- considérer les personnes âgées comme des citoyens à part entière, titulaires de droits effectifs ;
- refonder le système de santé, de médecins et de formation des acteurs de la santé et du social ;
- garantir un système de « nouvelles formes de solidarité et de fraternité » par la création d'un cinquième risque de la Sécurité sociale ;
- instituer un droit universel au répit et de nouvelles formes de bénévolat ;
- renforcer les politiques d'accompagnement du vieillissement par des alternatives à l'EHPAD.

Propositions à discuter ou discutables : l'avis conclut sur la contrainte de la dette publique, et la nécessité d'« un choix même s'il est impopulaire ». Tout est dit.

* Comité consultatif national d'éthique : www.ccne-ethique.fr

banlieues

Du plan Borloo au « plan B »

Dans ses annonces du 22 mai sur les banlieues, Emmanuel Macron a balayé d'un revers de main le plan présenté par Jean-Louis Borloo.

Même s'il affichait un sourire de circonstance lors du discours du Président Macron, et pointait que tous les thèmes des 19 propositions de son rapport avaient été évoqués, Jean-Louis Borloo a dû manger son chapeau. « Quelque part ça n'aurait aucun sens que deux mâles blancs [Borloo et Macron] ne vivant pas dans ces quartiers s'échangent l'un un rapport, et l'autre disant "on m'a remis un plan, je l'ai découvert". Ce n'est pas vrai, ça ne marche plus comme ça » a déclaré le président Macron.

Plan Borloo enterré

Il a donc préféré définir une nouvelle « philosophie », renvoyant les plans Banlieue à un autre temps.

Le plan Borloo et ses semaines de travail, d'échanges avec les élus de terrains, les associations, que Macron n'hésite pas à qualifier de « clientélistes », ont été balayés d'un revers de main. Même surdité aux propos des acteurs du terrain qu'à ceux des syndicats. Tout est déjà en marche. « L'éducation, ça a été dit, on l'a fait » avec les CP à 12 en REP+ qui vont se développer dans les REP et en CE1 (avec quels moyens ?). Pour les enfants lâchés à 16 heures, « en leur disant : tu iras faire le travail à la maison. Et donc "devoirs faits", c'est de l'égalité concrète ». L'enjeu de l'année de Troisième devient le stage en entreprise avec une banque de 30 000 offres de stage. Des prépas apprentissages, déjà existantes, seront mises en place dans les CEA et LP volontaires... Quant aux jeunes qui veulent poursuivre après le lycée, Parcoursup est là avec un principe « très simple, dans une filière le pourcentage de boursiers inscrits doit être égal au pourcentage de dossiers de boursiers reçus et retenus ». Résultat, le

pourcentage d'élèves ayant reçu au moins une réponse positive lors des premiers résultats de Parcoursup est plus faible dans l'académie de Créteil qu'au niveau national.

Aide-toi et le ciel t'aidera

Sur les financements, Macron reste dans le flou et renvoie aux collectivités la mise en œuvre des mesures au moment même où l'État leur supprime des moyens. Le Président déploie dans son discours sa conception libérale de l'État qui facilite et évalue : « Ce que veulent les jeunes et les moins jeunes qui vivent dans les quartiers populaires, c'est au fond aborder quelque chose que l'on aborde peu dans la République : c'est le réseau. C'est l'accès à. C'est l'opportunité. Ce n'est pas forcément une politique publique ou des aides ». En bon libéral, Macron préfère l'égalité des chances à l'égalité réelle, sans hésiter à culpabiliser les plus défavorisés rendus complices de leur insécurité. Au final, si les habitants de ces quartiers n'y arrivent pas, c'est juste qu'ils ne le veulent pas ! ■ François Leconte



Rgpd Pour une meilleure protection des données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier dans toute l'Europe.

Destiné à mieux protéger les données (dont les données personnelles), il s'est accompagné en France d'une loi votée le 14 mai, sans que la société ait pu en débattre.

Depuis plusieurs jours, méls et fenêtres pop-up incitent les internautes à valider les nouvelles conditions d'utilisation de leurs données : le RGPD impose en effet que soit donnée l'autorisation d'utilisation des données pour des traitements dont on doit aussi être informé. Les explications ne sont pas toujours compréhensibles

à la première lecture, mais permettent un paramétrage plus fin et la récupération des données. L'utilisateur se retrouve alors bien seul pour savoir ce qui le protégera le plus...

Responsables des traitements

Les missions de la CNIL vont changer, notamment pour les déclarations de fichiers. Pour tout traitement de données mis en place, un responsable doit être

nommé dans l'organisme ou l'entreprise. Il peut faire l'objet de sanctions s'il ne fait pas respecter certaines obligations (déclaration de failles de sécurité, information aux personnes...). L'Éducation nationale n'est pas prête, et nul ne sait aujourd'hui sous quelle forme (nationale, académique, locale) le partage de ces responsabilités sera organisé.

Le Rgpd est une avancée pour la protection des données



© adrevent.fr/istock.com

Le RGPD est une avancée pour la protection des données, mais technocratique et bien timide au regard de l'immense marché que représente le Big data. D'autant que le Cloud Act de Trump met l'Europe dans l'impossibilité de protéger toute donnée traitée ou hébergée par une entreprise américaine !

Pour sa part, le SNES-FSU gère seul et ne transmet à personne les données personnelles de ses adhérents. ■

Jean-François Clair

Italie Un de plus !

L'Italie, comme bien d'autres pays européens, cède aux sirènes populistes. Le gouvernement nouvellement nommé multiplie les promesses et les annonces sans en détailler le financement.

Vainqueurs des élections législatives du 4 mars, Luigi Di Maio, leader du mouvement cinq étoiles (M5S) et Matteo Salvini, leader de la ligue se retrouvent sur le devant de la scène nationale avec cette alliance hétéroclite entre un mouvement populiste et un parti d'extrême droite. Après des semaines de tractations et négociations de l'après-scrutin, un gouvernement est à la manœuvre depuis le 1^{er} juin. Ce gouvernement qui se dit de changement (*Il Governo del cambiamento*) promet des baisses d'impôts importantes, surtout sur les revenus du capital, en créant une *flat tax* de seulement 15 %, le niveau le plus bas

d'Europe. Il annonce aussi l'instauration d'un revenu de citoyen-neté qui serait de 780 euros par mois ainsi qu'un abaissement de l'âge de la retraite.

Clair obscur

Mais derrière ces annonces à première vue alléchantes, tournant ainsi le dos aux politiques d'austérité et aux diktats de la Commission européenne, se nichent des orientations politiques à la fois populistes et xénophobes. Un élément révélateur : le ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, a clairement prôné une politique sécuritaire encore plus dure avec les migrants qui se traduirait par des coupes drastiques dans le financement de l'aide à ces personnes.

Dans une déclaration datée du 1^{er} juin, Susanna Camusso la secrétaire générale de la Confédération générale italienne du travail (CGIL) a estimé que ce programme de gouvernement comportait des mesures « *insupportables et irréalisables* », pour l'avenir du pays et de la démocratie en général. ■

Odile Cordelier

Publicité

MABELLE TRIBU
TIPIquement solidaires

Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires

Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur mabelletribu.fr

Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.

Contactez-nous au 01 64 80 33 40¹¹¹ ou par mail à mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr

Rejoignez-nous sur

Ma Belle Tribu est la plateforme de financement participatif par le don initiée par

111 Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège Social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siret n° 784271778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.



Lycéens contre Parcoursup en garde à vue : le péril jeune ?

Le 22 mai, environ 130 lycéens inquiets qui protestaient contre Parcoursup et occupaient pacifiquement le lycée Arago ont été arrêtés. D'autres arrestations, y compris de mineurs ont eu lieu dans plusieurs établissements parisiens.

Ces jeunes ont été frappés par une répression inouïe, et cette première rencontre avec la Justice les a traumatisés ainsi que leur famille. Retenus 6 heures dans un bus bondé, sans toilettes, ni eau ni nourriture, gardés à vue prolongées, conditions de détention indignes, mineurs fouillés à corps, mineurs et jeunes majeurs déferés au Parquet placés sous contrôle judiciaire, jeunes placés en détention provisoire... Les témoignages sont nombreux et concordants, et ils n'émanent pas de prétendus casseurs.

Le SNES-FSU condamne avec la plus grande fermeté les violences policières dont sont victimes les jeunes qui manifestent leur opposition au projet de tri social qu'est Parcoursup. Il soutient les jeunes et leurs familles indûment poursuivis, et appelle à les soutenir en participant au rassemblement qui aura lieu à Paris le 15 juin 2018. ■

Aurélia Sarrafin

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES - 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs. 1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

- Espagne (Roses), loue studio, 2/3 pers., direct mer. Tél. 06 16 16 04 60
- Sicile, loue maison bord de mer, 5 couchages. Tél. 04 94 13 01 42
- (39600) Jura, Arbois, été 2018, loue ntre grde maison, 4/6 pers., zen, près lacs, vignes, mtgnes, 575 €/sem. cyrilterrier@yahoo.fr. Tél. 06 13 62 34 32
- (75020) Paris, Père Lachaise, coll. loue beau 3 pièces, 72 m² du 14/07 au 26/08, 400 €/sem. Tél. 06 24 62 39 61
- Périgord, villa grd confort + clim, 4 pers. max. Tél. 06 86 58 63 25
- (17390) Baie Oléron, 150 m bord de mer, mais, jard. clos, 4 pers. Tél. 06 82 74 52 73
- (Italie) Toscane nord, gîte, idéal 2 personnes. Tél. 06 42 56 30 28
- (06) La Napoule, loue F2, vue mer. Tél. 06 77 75 41 31

- Cotentin, coll. loue maison, 3/4 pers., proche mer, juin à sept. 250 €/sem. Tél. 06 73 84 53 59
- (66) Pyrénées-orientales, Vallespir, ds village en mont. Loue séjour/cuis. 2 chambres. Juillet/août : 250 €/sem. TTC. Tél. 06 83 03 93 62
- (17) Paris, face jardin, loue studio 25 m², s.d.b., w.c. séparés, kitchenette, canapé-lit + MLL neufs. E. ch. et chauff. collectifs, proche RER, M°, bus. 760 €+ 90 € charges. Tél. 01 47 66 71 05 ou 06 78 17 02 17, gdrighes@gmail.com
- (24) Périgord près de Sarlat, loue gîte, 6/7 personnes. Promo du 28/07 au 4/08. Tél. 06 78 73 17 35
- Esp. (Alicante) Playa San Juan, loue duplex, 3 ch, 6 pers., piscines, golf, mer (5 mn en voiture, 8 mn en vélo, tram 24, 28 mn à pied). Ad. : 38, av. Arquitecto-Felix-Candela, 840 à 910 €/sem. juillet-août. natalie-duval@hotmail.fr
- whatsapp 0034 678 11 63 88

